

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

## Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 30 juin 2023 à 19 heures 00

Date de convocation :  
26 juin 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

## Objet

Délibération n°16.2023

subvention exceptionnelle  
en faveur des sinistrés de  
SEDERON

M. THIRIOT Christian, Maire

Étaient présents :

ARDISSON Jean-Claude, BLAIN Bruno, DUMAS Chantal, THIRIOT Christian, LUCIANO Luc, NOUVEL Alain, DRAMAIX Jean-Guy, MILLET Jérôme, CORNAND Jean-Jacques, MARCHAL Laurence.

Excusée : MORIN Catherine.

Secrétaire de séance :

Mme DUMAS Chantal

Le 4 juin 2023 un orage a frappé la commune de Séderon, occasionnant des inondations et de nombreux dégâts sur les biens publics comme privés.

Le maire de SEDERON et le Conseil Municipal ont lancé un appel à la solidarité relayé par l'AMF 26 (association des maires et Présidents d'intercommunalités de la Drôme).

La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à la mairie de SEDERON.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une aide financière d'un montant de 300 €.

Ceci étant exposé, il est demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La commune de Beauvoisin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la commune souhaite s'associer à l'élan de solidarité en faveur des sinistrés de SEDERON

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 300 € à la mairie de Séderon.

Article 2 : de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 026-212600431-20230630-DELIB16\_2023-DE



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le

Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 30 juin 2023

Le Maire, Christian THIRIOT

